



Project funded by the EU Lifelong Learning Programme
Project Reference No. 527877-LLP-1-2012-1-UK-ERASMUS-ENW

Politique de l'Enseignement Supérieur appliquée aux domaines de l'EIE (ingénierie électrique et sciences et technologies de l'information) au Royaume-Uni

Ce document s'applique uniquement à l'éducation du niveau 6 et au-delà du cadre européen des certifications. Tous les termes utilisés dans le présent document ont un sens spécifique pour le Royaume-Uni et ils peuvent avoir une signification différente lorsqu'ils sont utilisés dans un autre pays.

Aperçu de l'Assurance Qualité

La plupart des établissements d'enseignement supérieur du Royaume-Uni sont autonomes en ce sens qu'ils ne sont pas des institutions publiques ni gérées directement par l'État, leur fonctionnement est cependant partiellement régulé par l'État. Il y a un petit nombre d'établissements d'enseignement supérieur privé, dont certains offrent des diplômes validés par un autre établissement d'enseignement supérieur. Les établissements Universitaires du Royaume-Uni sont contrôlés par la Quality Assurance Agency (QAA) [1] pour la qualité, la réglementation des frais de scolarité des étudiants, le nombre d'étudiants et les organismes de financement de la recherche.

Chaque université a son propre système interne d'audit et de vérification de l'assurance qualité, dénommé « Examen périodique ».

Dans les domaines de l'EEA, l'Institution of Engineering and Technology (IET) [2] agréé des programmes d'ingénierie en les alignant avec les exigences nécessaires pour obtenir le titre de « Chartered & Incorporated Engineer ». L'agrément est valable pour 5 ans au maximum.

Il n'y a aucun agencement structurel des établissements d'enseignement supérieur au Royaume-Uni. Certains utilisent les « facultés » pour regrouper des disciplines qui peuvent ensuite être redécoupés en « départements » ou « centres ». Dans d'autres cas, ils n'existent que des « départements » ou des « centres ».

Evaluation Externe

Dans le cadre du système d'assurance qualité, toutes les universités font appel à des examinateurs externes. Les examinateurs externes sont impliqués dans toutes les étapes du processus d'évaluation des élèves et sont tenus d'approuver tous les résultats de l'examen. Les examinateurs externes, qui viennent généralement d'autres universités du Royaume-Uni, sont proposés par les ministères et approuvés par l'institution universitaire.

Création des nouveaux programmes

Les établissements universitaires sont responsables de l'approbation de leurs propres programmes (cela entre dans le cadre de l'ensemble du processus de l'assurance qualité pour l'accréditation). De nouveaux programmes sont conçus et proposés par le département universitaire qui va les utiliser et leurs contenus sont approuvés par l'Université (par le « Comité pédagogique de l'Université ») et sa viabilité économique par la division « affaires » (par le « Comité de planification de l'Université »). Les commentaires sur le nouveau programme en provenance des étudiants, des universitaires externes et de l'industrie sont pris en compte dans le cadre du processus d'approbation.

Modification des programmes existants

Les modifications des programmes existants peuvent être mis en place par les départements auxquels les programmes appartiennent. Cependant, si ces modifications changent de façon importante le contenu technique du programme, elles doivent être approuvées par le « University Teaching Committee ».

Influence de l'étudiant sur la teneur du programme

Les étudiants sont impliqués dans la plupart des comités et les processus de prise de décision de l'Université. Au



Project funded by the EU Lifelong Learning Programme
Project Reference No. 527877-LLP-1-2012-1-UK-ERASMUS-ENW

niveau du programme l'opinion des étudiants est demandée par le « Comité de liaison du personnel avec les étudiants ». Il s'agit d'un comité comprenant à la fois le personnel enseignant et les représentants des étudiants de toutes les années académiques. Les commentaires des étudiants sur les programmes et leurs «modules» concernant l'année précédente sont obtenus grâce (1) à des questionnaires de fin de module ; (2) des questions soulevées par le Comité de liaison du personnel avec les étudiants ; (3) par l'intermédiaire du système de tutorat des étudiants (en passant par le responsable académique de l'étudiant – le tuteur).

Influence de l'industrie sur les contenus du programme

Tous les départements universitaires qui offrent des programmes EEA sont dotés d'un « Comité consultatif industriel » (le nom de ce comité varie entre établissements d'enseignement supérieur) au travers duquel les industriels interagissent avec les départements à propos des contenus du programme.

Etudiants souffrant de handicaps / avec des besoins spécifiques ou non conventionnels

Au Royaume-Uni le terme utilisé pour décrire cette catégorie d'étudiants est « disabilities ». Tous les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de se conformer à la « Disability Discrimination Act » de 2010 [3] et la loi sur l'égalité de 2010 [4]. Les établissements ont généralement un service central de soutien aux étudiants concernés et, preuves à l'appui et au cas par cas, des ajustements sont proposés. Ces ajustements sont mis en place soit par les services universitaires, soit par la gestion des installations quand des changements aux bâtiments ou aux infrastructures sont nécessaires. Il existe un système bien établi pour décider des ajustements spécifiques qui assure l'égalité de traitement de tous les étudiants.

Mobilité et processus d'apprentissage tout au long de la vie

Les établissements d'enseignement supérieur du Royaume-Uni élargissent au programme Erasmus+ de l'Union Européenne qui joue le rôle cadre pour les échanges. En plus, chaque Université a établi son propre réseau de collaboration avec des institutions au sein de l'Europe et au-delà. Ces dernières sont régies par des accords inter-institutionnels formels ou informels.

Les établissements d'enseignement supérieur du Royaume-Uni sont tenus par la loi (Disability Discrimination Act 2005 [3]) à garantir l'égalité des chances et le soutien aux personnes qui souhaitent entreprendre des études à n'importe quel moment de leur vie. Toutes les universités offrent ainsi divers cours du soir et à temps partiel qui ciblent principalement les personnes déjà en activité. Chaque établissement peut également offrir des versions « temps partiel » de leurs programmes d'études supérieures de premier cycle (graduate) et second cycle (post-graduate).

Gestion de l'information

L'information est généralement disponible uniquement en langue anglaise, sauf au Pays de Galles où il est disponible en gallois et en anglais. La quantité d'information accessible librement sans besoin de mot de passe n'est pas réglementée et elle varie de façon significative entre les institutions. Typiquement tous les programmes sont disponibles en ligne, y compris leurs structures et leurs contenus. Parfois les détails des sujets, leur description, les conditions d'entrée, les résultats d'apprentissage et le format d'évaluation sont également accessibles librement.

Tous les renseignements personnels sur les élèves et le personnel doivent être strictement protégés conformément à la Loi sur la protection des données de 1998 [5].

Pour toute autre information pertinente :



SALEIE

**Project funded by the EU Lifelong Learning Programme
Project Reference No. 527877-LLP-1-2012-1-UK-ERASMUS-ENW**

Références

- [1] The UK Quality Assurance Agency, www.qaa.ac.uk/en
- [2] The Institution of Engineering and Technology, www.theiet.org
- [3] The UK Disability Discrimination Act 2010 <https://www.gov.uk/definition-of-disability-under-equality-act-2005>
- [4] The Equality Act 2010 <https://www.gov.uk/equality-act-2010-guidance>
- [5] The Data Protection Act 1998 <http://www.legislation.gov.uk/UKPGA/1998/29/contents>